

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLAFONNER LE CUMUL DE PRESTATIONS SOCIALES EN VUE DE CRÉER UNE AIDE SOCIALE UNIQUE ET À SOUTENIR LES FAMILLES QUI TRAVAILLENT - (N° 862)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1

présenté par

M. Dussausaye, Mme Bamana, M. Bernhardt, M. Bentz, Mme Delannoy, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, Mme Levavasseur, M. Lioret, Mme Loir, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, Mme Ranc et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE PREMIER

I. – Rétablir l’alinéa 1 dans la rédaction suivante :

« I. – Le premier alinéa de l’article L. 262-2 du code de l’action sociale et des familles est complété par une phrase ainsi rédigée : « Cette personne doit être de nationalité française, ou être de nationalité étrangère et ayant occupé un ou plusieurs emplois à temps plein pendant au moins cinq années sur le territoire national. » »

II. – En conséquence, à l’alinéa 5, après le mot :

« troisième »,

insérer le mot :

« , avant-dernier »

III. – En conséquence, après le même alinéa, insérer l’alinéa suivant :

« 1° *bis* Le premier alinéa de l’article L. 521-2 est complété par une phrase ainsi rédigée : « Cette personne, et à défaut l’autre parent, doit être de nationalité française. » »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Notre système de protection sociale souffre depuis des années de dérives bien connues : des dépenses incontrôlées, des fraudes massives et une complexité administrative paralysante. Ce constat, rappelé dans l’exposé des motifs de la proposition initiale, souligne qu’il existe «□un

millefeuille administratif où l'on compte des dizaines de prestations sociales non contributives, chacune d'entre elles versée selon des seuils et des modes de calcul différents» (Exposé des motifs, PPL initiale).

Le Rassemblement National souscrit à ce constat mais propose une approche fondamentalement différente. Contrairement à une politique de plafonnement arbitraire et aveugle, nous défendons une réforme qui réponde réellement aux attentes des Français : prioriser la lutte contre la fraude, instaurer la préférence nationale, et rationaliser les aides sans pénaliser injustement les familles.